

## LES FINANCES

### L'OPPORTUNITÉ DE L'INDEMNISATION DES ENTREPRISES LÉSÉES PAR LA GRÈVE DES POSTIERS—LA QUESTION DE L'INTÉRÊT SUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Vu les pertes considérables, financières ou autres, subies par les entreprises, notamment les petites entreprises, qui ont été obligées de verser des frais de service sur des sommes correspondant à des comptes à recevoir, prévoit-on d'indemniser ces entreprises par des exemptions fiscales ou par d'autres moyens?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je pense que cela est prévu par les dispositions normales de la loi de l'impôt sur le revenu.

**M. Rynard:** Qu'advient-il des comptes de taxe de vente du gouvernement? Imposera-t-on des frais de service?

**M. Macdonald (Rosedale):** Je suis désolé, je n'ai pas entendu le député. De quel genre de comptes s'agit-il?

**M. Rynard:** Des comptes de taxes de vente qui devaient être postés chaque mois. Naturellement, à cause de la grève des postes, personne ne les a reçus. Que fait le gouvernement à ce sujet? Je crois qu'il y a eu certains problèmes à cet égard.

**M. Macdonald (Rosedale):** Il faudra que je prenne note de cette question.

\* \* \*

## LES TRANSPORTS

### LA SUPPRESSION DU SERVICE PAR COAST FERRIES LIMITED, VANCOUVER—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'intention du ministre des Transports. Je voudrais lui demander si le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait appel à lui en ce qui concerne la société Coast Ferries Limited de Vancouver qui a discontinué son service de cabotage entre les camps de bûcherons et les établissements isolés dispersés le long de la côte de la Colombie-Britannique. Quelles mesures le gouvernement se propose-t-il de prendre pour prévenir les difficultés que cette décision causera aux habitants de ces localités, qui dépendent de ce service pour se procurer vivres et combustibles?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, nous connaissons le problème. Le député de cette région l'a porté à notre attention, il y a quelques semaines, et nous avons commencé à l'étudier. Il s'agit là d'un service de transbordeurs qui ne dessert qu'une province, et en règle générale, à notre avis, il relève en tout premier lieu de la province en cause. Nous nous sommes demandé si, dans le cas où cette province n'entreprendrait aucune mesure, nous ne pourrions pas faire quelque chose, en attendant que notre politique en matière de transbordeurs ait été précisée. Toutefois, le député devrait adresser ses remarques très pertinentes au sujet de l'importance de

## Questions orales

ce service au gouvernement provincial de la Colombie-Britannique.

● (1430)

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Je voudrais poser une question supplémentaire. Étant donné que la compagnie Coast Ferries Limited de Vancouver est exploitée en vertu d'un permis du ministère des Transports, puis-je demander au ministre si cette compagnie lui a adressé une demande de subventions et, dans l'affirmative, quelles mesures prend le gouvernement? Le ministre avait-il étudié la question afin de voir s'il ne faut pas reprendre ce service?

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, dans ma réponse précédente j'ai dit que la question avait été portée à notre attention. J'ai dit également au député de Coast Chilcotin que le service de transbordeurs nous avait lui-même adressé une demande en ce sens. Nous avons dit que nous allions étudier la question, mais qu'à nos yeux ce problème relevait surtout du gouvernement provincial.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LES CONDITIONS POUR LA VENTE DE MATÉRIEL DE GUERRE

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures suppléant et fait suite aux renseignements qui ont été finalement fournis après que la question soit restée un an au Feuilleton à savoir que, depuis dix ans et encore maintenant, le Canada vendait du matériel de guerre à 73 pays, quelles que soient leurs activités militaires ou leur stabilité politique. Vu le sentiment d'inquiétude grave et légitime que suscite la vente d'équipement nucléaire, puis-je demander au ministre si ses services vendent de l'équipement militaire conventionnel en tenant compte de la politique étrangère du Canada ou si l'on considère la vente des armes non nucléaires comme une simple transaction commerciale où tout ce qui compte c'est l'argent qu'on en retire?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est tout simplement non. La vente de matériel militaire est fonction de toute sorte de facteurs. Nous vendons des armes à certains pays de l'OTAN sur une base réciproque; nous vendons également certaines armes à une catégorie de pays; il y a également un certain nombre de pays auxquels nous ne vendons aucune arme et cela comprend les pays du Moyen Orient. Nous vendons aussi du matériel militaire qu'on peut qualifier de peu dangereux à certains autres pays.

### LA POSITION DU CANADA QUANT À LA VENTE DE MATÉRIEL DE GUERRE

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. Le ministre sait-il que la liste de catégories fort intéressante qu'il vient de nous communiquer place le Canada au sixième rang des ventes d'armes dans le monde?